

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 785

présenté par

Mme Josso, M. Gouffier Valente, M. Favennec-Bécot, Mme Riotton, M. Ledoux, Mme Melchior,
M. Mazaury, M. Falorni, Mme Duby-Muller, M. Rousset, M. Woerth, M. Daubié, M. Boucard,
Mme Maud Petit, Mme Delpech, Mme Sylvie Bonnet et Mme Ronceret

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.